

HONORAIRES D'AGENCES

VENTES:

Pour toutes transactions en vente réalisées par l'intermédiaire de VKS Immobilier, le montant des honoraires est le suivant :

De 0 à 200 000 €, la commission d'agence est de **10.000 euros H.T**De 201 000 € à 450 000 €, la commission d'agence est de **5% H.T**De 451 000 € à 800 000 €, la commission d'agence est de **4% H.T**

< 801 000 €, la commission d'agence est de 3 % H.T

Les honoraires sont appliqués sur un prix net vendeur.

LOCATIONS:

Locations vides et meublées soumis à la loi du 6 Juillet 1989, art. 5 :

Entremise et négociation : 150 euros à la charge du bailleur

<u>Visite, constitution du dossier, Rédaction du bail</u> : *un mois de loyer HT* à répartir par moitié entre le bailleur et le locataire.

<u>Etat des lieux location vide</u> : **100 euros HT** à répartir par moitié entre le bailleur et le locataire.

<u>Etat des lieux location meublée</u> : **150 euros HT** à répartir par moitié entre le bailleur et le locataire.

Locations meublées non soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5 :

Négociation, état des lieux et rédaction de bail : deux mois de loyer charges comprises H.T à la charges du locataire.

Location de locaux de droit commun, commerciaux et professionnels :

<u>Négociation et état des lieux</u> : **30 % HT du loyer annuel HT/HC** à la charge du locataire.

Rédaction du bail : **300 euros HT** à la charge du locataire.

VKS Immobilier

26 Rue de TREVISE 75009 PARIS - Tél : 01.48.24.00.35 - Fax : 01.47.70.50.24 - vks@vks-immobilier.fr / www.vks-immobilier.com 521 847 277 R.C.S. PARIS - Carte T n° 13440 - Siret n° 521 847 277 00014

T.V.A. Intracommunautaire: FR 61 521 847 277